

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 mars 2006

CP 06/03-25

POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIFS PROGRAMMATION 2006

La politique départementale en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs, en vigueur depuis 1989, a été reconduite lors du vote du Budget Primitif pour l'exercice 2006.

Elle s'appuie sur les critères suivants :

1^{ER} CAS : PETITS EQUIPEMENTS SPORTIFS - COUT < 46 000 €HT -

1. Aménagements, créations d'équipements sportifs

Dépense subventionnable plafond : 26 000 €HT

- Taux de subvention : 60 %

2. Courts de tennis extérieurs

Subvention forfaitaire : 6 100 €

Courts de tennis couverts

Subvention forfaitaire : 9 200 €

2^{EME} CAS : GROS EQUIPEMENTS SPORTIFS - COUT > 46 000 €HT -

1. Communes de plus de 2000 habitants et Associations

Dépense subventionnable plafond : 305 000 €HT

- Taux de subvention : 15 %

2. Communes de moins de 2000 habitants

Dépense subventionnable plafond : 305 000 €HT

- Taux de subvention : 22,5 %

3^{EME} CAS : EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PARTICULIERS

Examen particulier du dossier par l'Assemblée Départementale, avant attribution éventuelle d'une subvention exceptionnelle.

J'ai l'honneur de vous soumettre, en annexe du présent rapport, les dossiers de demande de subvention déposés par des Communes et une Association du Département.

Je tiens enfin à vous rappeler, que les subventions attribuées seront imputées sur l'article 204143, sous-fonction 32 du Budget Départemental pour les Communes et sur l'article 20423, sous-fonction 32 pour l'Association.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision, étant précisé que si ces propositions étaient retenues, la situation des lignes budgétaires correspondantes, serait la suivante :

Communes :

A - Autorisation de programme 2006	337 614 €
B - Dépenses engagées à ce jour	19 667 €
C - Engagement à la présente commission	86 037 €
D - Reliquat.....	231 910 €

Associations :

A - Autorisation de programme 2006	9 090 €
B - Dépenses engagées à ce jour	-
C - Engagement à la présente commission	9 090 €
D - Reliquat.....	-

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIFS - ANNEXE

CP 06/03-25an

□ COMMUNES

COMMUNES	OPERATION	COUT HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	T A U X	SUBVEN- TION PROPOSEE
1 MAS GRENIER	Création d'un Club- House	44 042 €	26 000 €	60 %	15 600 €
2 NEGREPELISSE	Eclairage du terrain annexe de rugby	17 900 €	17 900 €	60%	10 740 €
3 ORGUEIL	Aménagement d'un plateau sportif au groupe scolaire	37 000 €	26 000 €	60 %	15 600 €
4 ST NAUPHARY	Création d'un club house	24 396 €	24 396 €	60 %	14 637 €
5 VERDUN SUR GARONNE	Aménagement d'une salle polyvalente à usage sportif	27 200 €	26 000 €	60%	15 600 €
6 VILLEBRUMIER	Eclairage du stade	23 100 €	23 100 €	60 %	13 860 €
TOTAL			86 037€		

□ ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	OPERATION	COUT HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	T A U X	SUBVEN- TION PROPOSEE
1 NATURE ET ESCAPADE SAINT- ANTONIN NOBLE- VAL	Travaux de mise en conformité de la salle d'escalade	15 150 €	15 150 €	60 %	9 090 €
TOTAL			9 090 €		

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 mars 2006

CP 06/03-25

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE
D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIFS
PROGRAMMATION 2006**

—
**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions suivantes telles que réparties en annexe :

- Communes : 86 037 €
- Associations : 9 090 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article
204143, sous-fonction 32 du budget départemental pour les communes et à
l'article 20423, sous-fonction 32 pour l'association.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIFS - ANNEXE

CP 06/03-25an

□ COMMUNES

COMMUNES	OPERATION	N° CIVITAS	COUT HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	T A U X	SUBVEN- TION ACCORDEE
1 MAS GRENIER	Création d'un Club- House	2164	44 042 €	26 000 €	60 %	15 600 €
2 NEGREPELISSE	Eclairage du terrain annexe de rugby	1815	17 900 €	17 900 €	60%	10 740 €
3 ORGUEIL	Aménagement d'un plateau sportif au groupe scolaire	2110	37 000 €	26 000 €	60 %	15 600 €
4 ST NAUPHARY	Création d'un club house	2046	24 396 €	24 396 €	60 %	14 637 €
5 VERDUN SUR GARONNE	Aménagement d'une salle polyvalente à usage sportif	1842	27 200 €	26 000 €	60%	15 600 €
6 VILLEBRUMIER	Eclairage du stade	2122	23 100 €	23 100 €	60 %	13 860 €
TOTAL						86 037€

□ ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	OPERATION	N° CIVITAS	COUT HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	T A U X	SUBVEN- TION ACCORDEE
1 NATURE ET ESCAPADE SAINT- ANTONIN NOBLE- VAL	Travaux de mise en conformité de la salle d'escalade	2210	15 150 €	15 150 €	60 %	9 090 €
TOTAL						9 090 €

Le Président,